

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Procédure pénale (4DR2008)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

CAPUS Nadja, Professeure ordinaire et KUHN André, Professeur ordinaire.

Objectifs

Les objectifs que cherche à atteindre ce cours sont les suivants :

- maîtriser les principes fondamentaux sous-jacents à la procédure pénale
- connaître le déroulement ordinaire d'une procédure pénale en Suisse
- connaître les diverses procédures spéciales
- saisir la problématique de l'adoption du système du Ministère public II
- comprendre l'articulation entre la procédure préliminaire et la procédure de première instance
- être capable d'appliquer la procédure pénale à un cas concret
- être capable de détecter un éventuel défaut de procédure.

Contenu

La première partie du cours de procédure pénale traite des grands principes spécifiques au procès pénal et à l'organisation judiciaire et administrative pénale. Il traitera principalement de la procédure pénale unifiée et de ses particularités. Dans la seconde partie du cours, les connaissances acquises sont illustrées et mises en application au travers de l'analyse de dossiers pénaux réels.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Obligation pour les candi-dats de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou ana-logue. Sont interdits les notes et le matériel de cours, les manuels de droit et les objets connectés. L'étudiant tire au sort une question/un cas pratique.

Documentation

Jeanneret Y., Kuhn A., Précis de procédure pénale, 2e édition, Stämpfli, Berne, 2018.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra et ateliers.